

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)**
République Française

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Date de la convocation : 22/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 29 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Gilles BOYENVAL, Maire.

Présents :, Serge JACQUET, Bruno VITRY, Fabienne LOFFET, Robert PILLET, Thierry GUILLOU, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, Martine LEFEBVRE, François LOUIS,

Secrétaire de séance : François LOUIS

Objet : DECISION MODIFICATIVE / COSOLUCE ET SENTE PIETONNE

Réf : 20222911002

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il souhaite qu'une décision modificative soit faite pour le paiement des factures suivantes :

- **AMBRE INFORMATIQUE pour 2 550 €TTC**, correspondant au paramétrage et formation du nouveau logiciel métier pour la mairie
- **ARTEMIS pour 1 800 € TTC** correspondant à la phase n° 1 : Etablissement de l'avant-projet dans le cadre des travaux 2023 : Réhabilitation de la sente piétonne, il faudrait établir une décision modificative

Le conseil municipal accepte le devis présenté et établi la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant en €
21	21311	10005	Travaux mairie	- 4 350.00
20	2051	10003	Informatique	2 550.00
	2313	1011	Sente	1 800.00

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gilles BOYENVAL

